

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outre-mer

**Décision n° 49528 du 7 novembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »**

NOR : INTJ1825753S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 60136 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727074S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2018:

**Verdier** Arnaud                      NIGEND : 177 484              NLS : 8 037 883

**Grafiada** Romain                      NIGEND : 191 509              NLS : 8 046 001

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2018:

**Boulay** Jean                      NIGEND : 70 407              NLS : 5 283 206

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 novembre 2018.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la gendarmerie outre-mer,  
L. LUCAS*